

Les dangers d'un fichier des « gens honnêtes »

Jean-Claude Vitran, Trésorier de la LDH, Groupe de Travail « Libertés et TIC »

A moins de se passer de carte d'identité, n'importe quel citoyen français sera bientôt fiché. En effet, au prétexte de lutter contre l'usurpation d'identité, une proposition de loi vise à créer une carte nationale d'identité munie de deux puces électroniques. Un pas de géant vers un meilleur des mondes ?

Le 27 octobre 1940, le régime de Vichy décrète que « *tout Français... ne peut justifier de son identité... que par la production d'une carte d'identité* ». Elle redevient non obligatoire en 1955. Après avoir été « sécurisée » en 1987, le projet d'une nouvelle carte d'identité nationale électronique sécurisée (Ines) est lancé par le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, en 2003. Elle fait appel à la biométrie mais, à la suite de nombreuses résistances, le projet est suspendu.

Pourtant sous le prétexte de lutter contre l'usurpation d'identité, une proposition de loi visant à créer une carte nationale d'identité munie de deux puces électroniques contenant l'une les données biométriques de leurs titulaires (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, adresse, taille et couleur des yeux, empreintes digitales et photographie numérisée de face et de profil) et l'autre d'autres services tel la signature électronique et un fichier centralisé au ministère de l'Intérieur, revient au Sénat en juillet 2010.

Ce « fichier des honnêtes gens » fait l'objet d'un bras de fer entre députés et sénateurs qui craignent son détournement à des fins policières. Après un vote en première lecture à l'Assemblée nationale, en novembre 2011, les sénateurs rétablissent les garanties, supprimées par les députés, concernant ce fichier. Après quelques péripéties parlementaires, l'Assemblée nationale a adopté le 1^{er} février la proposition de loi qui doit encore repasser devant le Sénat, puis c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot et devrait, sauf surprise, l'adopter définitivement.

A moins de se passer de carte d'identité, n'importe quel citoyen français sera bientôt fiché. De nombreuses données personnelles seront versées dans la base gérée par le ministère de l'Intérieur et l'opposition soupçonne le pouvoir de vouloir utiliser ce fichier à des fins d'investigations criminelles. « *Vous profitez de ce fait délictueux (l'usurpation d'identité) pour réaliser le vieux rêve de la place Beauvau : créer un grand fichier biométrique de plusieurs millions de Français !* » a lancé un député de l'opposition, rajoutant « *rien ne dit que cette liste ne s'allongera pas au fil des ans. L'élargissement de la finalité des fichiers étant une constante dans la pratique gouvernementale* ». Le fichier national des empreintes génétiques (Fnaeg) est le meilleur exemple.

Le rapporteur (UMP) de la loi au Sénat, François Pillet, dénonce une « *bombe à retardement* » affirmant : « *Nous ne pouvons pas, élus et gouvernement, en démocrates soucieux des droits protégeant les libertés publiques, laisser derrière nous un fichier que d'autres, dans l'avenir, au fil d'une histoire dont nous ne serons plus les écrivains, pourraient transformer en un outil dangereux, liberticide.* »

Mais le lobby des industries françaises de l'électronique, le Gixel¹, déplore que « *l'absence de projets en France, pays qui a inventé la carte à puce et possède les champions du domaine², ne permette pas la promotion internationale d'un modèle français de gestion de l'identité* ».

1 Groupement professionnel des industries de composants et de systèmes électroniques

Pas question pour eux de développer un système impossible à revendre à l'étranger. « *On ne vend pas à l'étranger sur des questions de libertés, mais sur des produits d'appel hautement sécurisés !* »

Dans quelques jours, le Sénat va, une nouvelle fois, voter contre le projet de loi, mais le dernier mot reviendra à l'Assemblée nationale et aux tenants du fichier policier.

La dernière ressource sera, à la demande des parlementaires, un recours devant le Conseil constitutionnel.

A terme, si la loi est définitivement adoptée, l'ensemble de la population française aura ses données biographiques et biométriques fichées au ministère de l'Intérieur. Une disposition démesurée et dangereuse pour les libertés publiques, unique dans les pays démocratiques, et qui laisse la porte ouverte à toutes les dérives.

Ce choix, sans justification raisonnable, est dans la continuité de la politique de surveillance généralisée des citoyens menée par les gouvernements de droite successifs qui, en moins de dix ans, ont fait voter pas moins de quarante-deux lois sécuritaires et doubler le nombre de fichiers de police. On ne s'étonnera donc pas que la Ligue des droits de l'Homme milite pour l'abrogation de cette disposition autoritaire.